



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 janvier 2020

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) – remplacement au sein du Conseil de fondation

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

M. Philippe Lavanchy, désigné par la Municipalité au sein du Conseil de fondation de la FASL, a présenté sa démission.

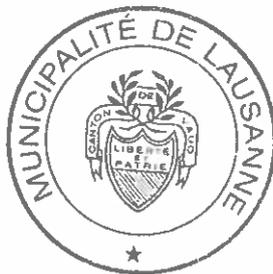
Pour lui succéder, la Municipalité a désigné M^e Xavier Michellod, premier conseiller juridique de la Ville de Lausanne, à partir du 1^{er} janvier 2020, pour la phase transitoire à venir.

Les membres sont désignés ad personam par la Municipalité avec communication au Conseil communal, conformément aux statuts de la FASL.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de cette information, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter